

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 27 novembre 2024

N° 037-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 0

Nombre de votants : 13

Votes

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

21 novembre 2024,

Affichée et publiée le :

21 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes EMON, FONTAINE B, JACOB, POUPONNEAU, SIMON, BENYAHIA, DUBRUNQUEZ.

Mrs KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE
Absents : Mme TOUROLLE, Mme FONTAINE N., M.BRIZION, M KRAWIEC, M LAQUEUE, M MAQUIN

Secrétaire de séance : Mme Malika BENYAHIA

Le procès-verbal de séance du 21 octobre 2024 est approuvé.

Objet : Travaux 2025-Demandes de subvention pour l'installation de feux tricolores avec radar de détection

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'afin de faire ralentir la circulation dans la commune il paraît opportun d'envisager de poser un feu tricolore avec radar de détection au milieu de l'avenue principale rue de Vouziers.

Vu l'avis favorable de la commission des finances et de la commission des travaux en date du 20 novembre 2024.

Considérant que le montant des travaux est estimé à 25 828,00€HT, soit 30 993.60€ TTC ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible de financer ce projet
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Le secrétaire de séance,
Malika BENYAHIA



Le Maire,
Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 9 décembre 2024
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en sous-préfecture le 9 décembre 2024
de la publication le 9 décembre 2024
Date de mise en ligne sur le site internet 9 décembre 2024